

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Bors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

▲ PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 22 JUILLET 1846.

M. SAUZET ET LE QUAI DE JOINVILLE.

Quand que les journaux attaquent la candidature de M. Laforest au nom de la politique Guizot, pendant le *Courrier de Lyon*, remplaçant le journal de la préfecture, trop déconsidéré pour avoir la moindre action sur l'opinion publique, fait volte-face, encense et prône M. Sauzet avec autant d'ardeur qu'il en mettait naguère à l'attaquer, certains courtiers électoraux de l'autorité emploient une autre tactique. On comprend que les rôles ont été partagés, distribués; les comparses, avec un langage qui varie dans chaque quartier, dans chaque rue, concourent tous ensemble au succès de la pièce; ils y mettent un zèle qu'il est triste de voir déployer pour une cause aussi peu morale.

On s'efforce de dénaturer le caractère de l'élection du Midi, à démontrer aux électeurs de la Guillotière qu'il ne s'agit pas de politique, mais seulement d'affaires matérielles; que s'ils comprennent bien leur intérêt, ils repousseront M. Laforest, qui a toutes leurs sympathies, et voteront pour M. Sauzet, qui ne les a pas; c'est-à-dire qu'on cherche à mettre en opposition leur bourse et leur conscience. On a commencé par leur dire que si M. Sauzet était nommé, le ministre des travaux publics accorderait des fonds pour la construction du quai de Joinville; s'il ne l'était pas, le ministre n'accorderait rien. Ce raisonnement est absurde; c'est une piperie, une amorce, pas autre chose, et les électeurs ne doivent pas s'y laisser prendre. S'ils pouvaient tomber dans le piège qu'on leur tend, ils seraient les dupes des agents de l'autorité, et ils donneraient leur intelligence en matière d'affaires publiques une bien mauvaise idée.

Il ne s'agit pas ici du ruisseau d'Ecully ou du ruisseau d'Allins, non plus que d'un chemin vicinal; il s'agit du Rhône, des plus grandes artères du pays, une des voies fluviales les plus importantes de la France, pour lequel les chambres ont voté des fonds qui doivent être dépensés d'exercice en exercice. Est-ce qu'il appartient à M. Sauzet d'empêcher une œuvre utile et nécessaire? Est-ce que le budget est fait pour M. Sauzet? Payé par tous les citoyens, n'est-il pas destiné à servir les citoyens? On construit en ce moment un quai devant le collège de la Mulatière; est-ce que par hasard on le doit à M. le député du collège extra muros? On le doit à la nécessité d'enlever le Rhône, de protéger la navigation.

La Mulatière a-t-elle, dans la partie qui va être mise à l'abri des inondations, une valeur égale à la dixième partie de la valeur de la Guillotière, d'une ville de 30,000 âmes, aussi grande que Lyon, sinon aussi peuplée? Le gouvernement, que le ministère soit aux mains de M. Guizot, de M. Thiers, de M. Molé, de M. Odilon Barrot ou de tout autre, ne doit-il pas protéger à des intérêts aussi grands que ceux de la Guillotière? Est-ce qu'il peut se dispenser de relier la digue de la Vitrolerie au quai construit en amont du pont Morand, à la digue du Grand-Camp? Est-ce que ce n'est pas là une nécessité de position indépendante de tout vote?

Un membre du conseil municipal de la Guillotière court chez les électeurs de cette commune, disant qu'il a vu une lettre de M. le ministre des travaux publics autorisant M. Sauzet à promettre la coopération de l'Etat pour l'édification du quai de Joinville. Cette lettre est vraie ou fausse; si elle est fausse, c'est une indigne manœuvre; si elle est vraie, le mi-

nistre est engagé, il ne peut plus reculer, quand bien même M. Sauzet serait remplacé par M. Laforest.

Croyez-vous donc que M. Laforest hésiterait à réclamer en faveur de la Guillotière une dépense utile et juste? Quand on ne demande rien pour soi, cordons, places, ni dignités, et M. Laforest ne demanderait rien pour lui; quand on ne sollicite rien pour des ambitieux ou des intrigants, et M. Laforest ne solliciterait rien pour des intrigants, ni pour des ambitieux, on est bien fort pour réclamer tout haut en faveur d'une commune qui a des besoins réels. Voudrait-on persuader aux électeurs que le ministre prendrait sur les fonds secrets? Cela n'est pas vrai; l'Etat concourra à la construction du quai de Joinville en usant des fonds destinés aux travaux publics, fonds votés par les chambres.

L'opposition ne veut pas que les affaires de la France se fassent sous la cheminée; elle s'oppose de tout son pouvoir au gaspillage des deniers publics; elle critique les travaux mal conçus, ceux qui sont des faveurs et ne répondent pas à de véritables besoins. Mais ceux qui ont un caractère d'utilité publique, elle ne les combat pas; les votes de la dernière session sont là pour témoigner de ce que nous avançons.

Quand l'Etat a fait le quai de ceinture de la presqu'île de Perrache sur la Saône, quand il a construit le quai des Étroits, est-ce qu'il a cédé aux sollicitations des députés? Il avait des fonds pour les travaux publics, il les a employés suivant les rapports des ingénieurs des ponts et chaussées. Doit-on le quai Saint-Antoine à quelque député? Le quai Villeroi, qui se commence, à quelque député? Le pont du Change est-il dû à un membre de la députation du Rhône? Celui-là n'oserait pas s'en faire gloire, car l'axe du pont a été changé malgré le conseil municipal dont le chef est député, car le plan exécuté n'est pas celui que le conseil municipal avait adopté. Il faut bien se persuader que les ingénieurs des ponts et chaussées sont les premiers juges des besoins des localités, et que tous les députés de la gauche, de la droite et des centres sont également bien placés pour réclamer de l'Etat un concours qu'il doit aux communes quand les besoins sont réels. Nous ne disons pas qu'il n'y ait jamais de faveurs; nous disons que la Guillotière demande une chose légitime, et qu'elle l'obtiendra, quel que soit l'homme auquel elle donne ses votes.

Que les électeurs de cette commune ne se laissent donc pas tromper par des insinuations mensongères; qu'ils se défendent de toute préoccupation d'intérêts étrangers à la politique; elle seule est en jeu; qu'ils votent suivant les inspirations de leur conscience; nous ne leur demandons que d'avoir ce courage, et, dans ce cas, l'élection de M. Laforest est assurée.

M. SAUZET ET LES CAFÉS CHANTANTS.

Nous avons parlé de démarches faites auprès de plusieurs propriétaires de cafés des Célestins, dans l'intérêt de l'élection de M. Sauzet, des espérances qui auraient été données; on va beaucoup plus loin aujourd'hui: on dit qu'un contrat d'assurance mutuelle existe entre nos cinq députés, qu'ils doivent se soutenir l'un l'autre, et qu'en suite de cet engagement, l'autorité municipale aurait passé avec les limonadiers un compromis dûment signé et portant la promesse formelle du rétablissement des cafés chantants, dans le cas où M. Sauzet serait renommé. Il ne nous est pas possible de vérifier ce fait que les intéressés sont naturellement disposés à nous cacher; ce que

nous pouvons dire, c'est que le bruit en circule et qu'il prend de la consistance.

Rappelons les faits en quelques mots. L'administration municipale que la loi investit du droit et du mandat de veiller sur les établissements publics, après avoir long-temps toléré dans un certain nombre de cafés des chanteurs et des chanteuses sédentaires, engagés, ayant leur théâtre, leur orchestre, et attirant chaque soir une foule considérable, prit un arrêté qui n'y permettait plus leur présence et leurs chants. Les limonadiers résistèrent, l'autorité employa la force, chanteurs et chanteuses furent expulsés, et les cafés rentrèrent dans les conditions ordinaires. Des procès-verbaux avaient été dressés, il y eut des condamnations à l'amende et à la prison. Une action en dommages-intérêts fut ensuite intentée à la ville, tous les degrés de juridiction furent parcourus; la ville obtint gain de cause, c'est-à-dire que les tribunaux déclarèrent que l'administration avait agi dans la limite de son droit, et les limonadiers furent déboutés de leur demande.

Nous ne voulons rien dire d'irritant, nous ne sommes point juges dans cette question, mais on admettra bien que l'administration n'a pas brisé de gaité de cœur l'industrie d'un certain nombre de personnes qui faisaient entendre de vives réclamations, qu'elle a dû ou craindre de graves motifs pour arriver à cette extrémité, qu'elle n'a pas soutenu un procès sans avoir la persuasion qu'elle accomplissait un devoir, qu'elle n'a pas jusqu'ici résisté à d'actives sollicitations sans être convaincue qu'elle défendait la morale publique. Au surplus, il y a eu procès, et on retrouverait au besoin les paroles prononcées, les réquisitions de M. le procureur du roi.

La question est-elle modifiée aujourd'hui parce qu'il y a un député à élire? Ce que l'administration regardait naguère comme peu convenable, peu digne, peu moral, aurait-il changé de nature à ses yeux depuis que la réélection de M. Sauzet est devenue douteuse? Le journal de l'administration, censuré par la préfecture, ainsi que l'ont démontré de récents débats, attaquait il y a quelque temps, avec des paroles acrimonieuses et pleines de dédain, les prétentions des limonadiers qui s'étaient, disait-il, manifestées à propos d'autres élections; ses patrons pensent-ils aujourd'hui autrement qu'alors? Ce que le Rhône traitait de bas et de fangeux est-il devenu, aux yeux de ses maîtres, généreux et noble?

L'administration municipale croira-t-elle devoir s'expliquer à cet égard? Il lui importe de démentir le bruit qui circule, s'il est mal fondé; nous sommes prêts à enregistrer toutes les explications qu'elle voudra donner à ce sujet. Si elle se taisait, le public y verrait la preuve qu'elle a en effet passé un compromis avec les limonadiers, et il jugerait de la moralité de ceux qui emploient de pareils moyens pour faire réussir un candidat.

La *Gazette de Lyon* repousse dédaigneusement les avances qui lui sont faites par le *Courrier de Lyon*.

« Vous vous croyez, dit-elle, meilleurs que l'opposition. » Cela est bientôt dit; mais il faudrait le prouver autrement qu'en déclamant contre l'opposition, dont nous connaissons les hauts faits comme nous connaissons les vôtres. C'est une question entre catholiques si votre malveillance, recouverte d'hypocrisie, n'a pas fait plus de mal à l'église que la haine à découvert des thieristes, des barrotistes, des républicains et des autres dont le nom nous échappe. »

Ces paroles hautaines ne seront sans doute pas du goût du

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 JUILLET.

LES CHEFS-D'ŒUVRE D'UN FOU.

(Suite et fin.)

Après une demi-heure d'attente, quatre personnes vinrent me rejoindre. C'étaient M^{me} de R..., mon père, une très jeune sœur de Joseph et le

maître de la maison. J'étais en pleurant dans les bras de M^{me} de R..., qui m'embrassa à chaudes larmes avec une tendresse infinie. La pauvre femme avait cruellement changé depuis son départ pour l'Italie; sa tête s'était affaïssée, sa face était voûtée, et ses yeux, naguère si doux et si paisibles, avaient une expression fiévreuse. J'embrassai aussi avec effusion la sœur de Joseph. M^{me} de R... nous raconta son long voyage, son impatience avant d'arriver, son désespoir quand elle fut en présence de son fils. Elle le trouva dans une petite maison d'un quartier solitaire; il était assis à son atelier ébauchées; il tenait à la main une palette chargée, et il se con-

férait par un signe rapide les compositions qui garnissaient l'atelier et l'œuvre qu'il était en train d'achever. M^{me} de R..., d'abord bien étonnée de ce singulier accueil, le fut encore lorsque quand elle eut jeté un coup d'œil sur les tableaux. Hélas! ce n'étaient que des ébauches informes, sans expression, sans physionomie, des têtes hideuses étaient autant de copies du

travail exposé dans une salle de l'académie de Saint-Luc. M^{me} de R... considéra dans un douloureux silence ces témoignages de la folie de son fils. M^{me} de R... s'approcha de lui, et, le voyant occupé à une draperie noire semée de lames d'argent, lui demanda ce qu'il

vous pas les rossignols chanter?

La pauvre mère s'éloigna avec horreur de ces lieux remplis d'images funèbres, et elle alla aussitôt faire ses préparatifs afin de quitter Rome dès le lendemain.

Joseph n'opposa aucune résistance aux desirs de sa mère; il ne fit même aucune objection. Il recommanda à son voisin sa galerie de tableaux, qui avait, disait-il, une valeur immense, lui confia la clef de son atelier, et monta, avec une parfaite insouciance, dans la chaise de poste qui l'attendait dans la rue.

Durant le voyage, il ne donna aucun signe de folie; mais il ne prit presque aucune nourriture et garda un silence farouche. Il ne sortit que deux fois de sa taciturnité: la première fois, pour demander à sa mère si elle n'avait jamais vu le paradis; la seconde fois, pour la presser de dire ce qu'elle avait le plus admiré de ses anges ou de ses madones.

Dès qu'on fut de retour à Paris, on envoya chercher deux médecins célèbres qui ont particulièrement étudié les maladies mentales. Tous deux déclarèrent que Joseph devait renoncer à la peinture; ils ajoutèrent qu'il fallait même éloigner tout ce qui pouvait lui rappeler l'art qu'il avait aimé si passionnément.

On se conforma à cette prescription, bien que la première parole de Joseph eût été pour demander ses pinceaux, ses couleurs et une toile. On vint à bout de résister à ses importunités à ce sujet; mais on s'aperçut avec angoisse qu'il devenait de plus en plus impatient, de plus en plus irritable.

Le médecin ordinaire de la maison, le docteur M..., un de ces nobles coeurs en qui la science n'a pas détruit la sensibilité, écouta avec une attention profonde ce triste exposé des faits. Après quelques instants de silence et de réflexion:

— Voulez-vous, Madame, dit-il, que je vous fasse part de mon sentiment? C'est que la situation du malade est telle qu'on peut essayer de remèdes en apparence peu rationnels. Je crois que la peinture, cause de cette perturbation cérébrale, peut seule la guérir. Si j'osais mettre mon avis en opposition avec celui de mes savants confrères, je vous donnerais le conseil de ne pas résister plus long-temps aux prières de votre fils, ce qui pourrait l'exaspérer, et de lui mettre entre les mains les amusements qu'il sollicite avec tant d'ardeur.

On discuta quelques instants, puis on se décida à suivre l'avis du docteur M... On envoya aussitôt acheter l'assortiment des choses nécessaires à un peintre, et on se tint prêt à satisfaire les exigences de mon infortuné fiancé.

M^{me} de R... nous retint auprès d'elle pour le reste de la journée. Le docteur seul s'éloigna, en recommandant de ne pas irriter Joseph et en promettant de revenir bientôt.

— Il y a toujours plus d'inconvénients, nous dit-il, à combattre qu'à satisfaire les fantaisies inoffensives d'un fou. D'ailleurs, je le répète, la guérison, si elle doit avoir lieu, jaillira de la même source que le mal; il s'opérera peut-être une réaction inattendue dans cette organisation dérangée par un excès de travail. Si M^{me} de R... peut former un contour arrêté, une ligne pure, son intelligence pourra renaitre. Il ne nous restera plus qu'à combattre la fièvre lente qui le mine et qui le réduit à l'état misérable où il est aujourd'hui.

Le domestique chargé des emplettes ne faisait que de rentrer, lorsqu'une sonnette retentit avec force. M^{me} de R... courut à la chambre de son fils. Elle revint quelques instants après, disant que le malade demandait ses pinceaux et qu'elle allait se hâter de le satisfaire.

On lui porta des couleurs, des toiles, des palettes, des pinceaux, un chevalet, enfin tout ce qui lui était nécessaire; puis on revint nous dire qu'à la vue de tous ces objets, il avait laissé éclater une joie enfantine; il s'était aussitôt jeté sur une palette, l'avait couverte de couleurs, avait choisi une toile, puis s'était mis à l'ouvrage.

Nous espérions que le changement d'air et la distraction du voyage pourraient peut-être avoir opéré une crise favorable. Mais M^{me} de R... rentra bientôt, les traits bouleversés, en nous disant qu'il était encore en train de peindre le crâne de Raphaël. C'était toujours là son idée fixe.

Nous nous regardions en silence et les larmes aux yeux, lorsqu'une espérance traversa soudain mon esprit. Qui sait si ma présence ne lui serait pas salutaire? Qui sait si le son de ma voix, qui autrefois lui était si chère, ne le rappellerait pas à la raison? L'amour n'a-t-il pas opéré des miracles?

Je communiquai, non sans quelque embarras, mes idées, proposant d'accompagner M^{me} de R..., dans la chambre de son fils.

— Hélas! me répondit-elle, Dieu accordera-t-il aux regards d'une fiancée ce qu'il a refusé aux larmes d'une mère?

J'étais si fort saisie de ma chimère, que j'insistai avec force. Mon père, qui lisait dans mes yeux la violence de mon désir, se joignit à moi.

— Vous le voulez, murmura enfin M^{me} de R...; eh bien, j'y consens, suivez-moi. Pourvu, ajouta-t-elle d'une voix plus basse, que cette tentative n'aggrave pas sa situation et ne complique pas ses souffrances.

Nous ouvrimmes avec précaution la porte de la chambre qu'occupait Joseph, et nous entrâmes silencieusement, sa mère et moi. Mon père resta dans le salon avec la jeune sœur de Joseph.

Courrier de Lyon. Il est dur, quand on va au devant des gens, de se voir aussi mal reçu. Toutefois, que le *Courrier* ne se décourage pas :

Il est avec le ciel des accommodements; qu'il continue à rechercher l'union qui lui sourit tant, mais sans bruit, sans éclat, et il y parviendra. M. Sauzet le sait bien, et il compte cette année sur les voix légitimistes comme il y a compté les années précédentes. L'alliance qu'on répudie par les voies de la publicité se conclura par les voies secrètes. Si nous disons ceci, c'est afin que le *Courrier de Lyon* ne perde pas courage, et qu'il n'aille pas rompre en visière avec ses alliés naturels.

On nous communique la lettre suivante avec prière de l'insérer : « Un grand nombre d'électeurs du nord, fabricants pour la plupart, avaient désigné M. A. Dervieux comme candidat à la députation. M. Dervieux avait refusé la candidature.

» Les fabricants qui réclament un industriel pour les représenter à la chambre ont mis beaucoup d'insistance auprès de M. Dervieux. Cet honorable fabricant a fini par se rendre à leurs désirs. »

Le vote Pritchard devient, à ce qu'il paraît, un obstacle réel à la réélection de M. Terme. Il vient d'essayer de l'expliquer le moins défavorablement possible dans une lettre qu'il a adressée à M. Madinier, maire de Tarare, lettre qu'on s'est empressé de publier. M. Terme dénature les faits dans cette lettre, ainsi que nous le prouverons formellement. Il croit sans doute qu'on a perdu de vue tous les détails relatifs à ce vote honteux; il se trompe. Nous les exposerons de nouveau très prochainement, et les électeurs verront si, lorsque Pritchard a été arrêté, il n'y avait pas eu, comme il le prétend, la moindre hostilité entre les naturels de Taïti et les troupes françaises.

Paris, le 20 juillet 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Pendant son absence, M. Guizot conserve la direction de son département; il n'a voulu confier cette direction à personne, et d'ailleurs M. Duchâtel, le confident intime des secrets diplomatiques de M. Guizot, n'aurait pu s'en charger, occupé qu'il est des élections, qui sont la grande, l'unique affaire du moment. En outre, le retour récent des wighs aux affaires met M. Guizot dans la nécessité de conduire, sous le contrôle de la pensée dirigeante, les questions épineuses qu'il faut traiter, et il y en a plusieurs. Tous les jours donc, un courrier part pour le Val-Richer, et apporte à M. Guizot les correspondances extérieures et les dossiers relatifs aux affaires, après toutefois que le château de Neuilly en a eu communication. Ce même courrier rapporte les pièces que M. Guizot a examinées, en marge desquelles il a mis des observations, ou qu'il a revêtues de sa signature.

L'envoi quotidien d'un courrier expédié à frâne étrier ne laisse pas de causer une dépense assez considérable qui se traduira, dans quelques semaines, en une somme très ronde; mais M. Guizot n'y regarde pas de si près toutes les fois qu'une dépense retombe aux frais de l'Etat. S'il s'agissait de son bien, il serait plus économe, car, quoi qu'en aient dit ses flatteurs, M. Guizot ne professe pas du tout le mépris des richesses, et, à ce propos, nous citerons un mot de M. Dupin. Il y a deux ans, M. Guizot était allé au château d'Eu; il se fit allouer 1,500 f. pour frais de voyage. Cette somme figura dans un chapitre de ces crédits extraordinaires, devenus fort ordinaires, qui sont chaque année demandés aux chambres. En lisant le chiffre de l'allocation, M. Dupin s'écria : « Il n'y va pas de main morte, quand il dépense l'argent des contribuables. Bientôt, quand il se rendra à Neuilly ou à Saint-Cloud, il demandera une indemnité pour course de cabriolet. »

— Nous avons dit que M. Guizot s'était retiré au Val-Richer par manière de bouderie contre le pouvoir irresponsable, qui ne veut pas l'élever jusqu'à la présidence du conseil. On comprend, en effet, qu'il est fort singulier qu'un ministre dirigeant s'absente de Paris, s'éloigne du conseil des ministres et du centre où aboutissent tous les télégraphes, lorsque la France approche de cet enfantement d'où va dépendre peut-être l'ave-

nir du gouvernement constitutionnel, et, pour le moins, l'avenir du cabinet. En haut lieu on se rit de ce mécontentement, et l'on dit que M. Guizot sera trop heureux de revenir quand il verra son portefeuille menacé par d'ambitieux solliciteurs.

— M. Thiers va publier une lettre adressée à ses électeurs. On dit qu'il passera en revue, dans ce manifeste, toute notre politique étrangère, et en particulier la question d'Orient et de Syrie.

— On sait que M. l'archevêque de Paris ayant été traité fort cavalièrement par un grand personnage pour avoir laissé un prêtre, qui prêchait le carême à Saint-Roch, tenir un langage très indépendant en présence de la reine et de sa belle-sœur, à l'occasion des évergences monarchiques de la Pologne, on sait, disons-nous, que M. Affre vivait en délicatesse avec le pouvoir temporel central. Des agents du ministère avaient toutefois cherché à obtenir de lui qu'il intervînt dans les élections, et qu'il exerçât son influence en faveur d'une administration qui s'apprêtait à enlever l'enseignement à l'Université. M. l'archevêque n'a pas cru devoir céder à ces secrètes instances, et il est parti dernièrement pour les eaux des Pyrénées.

— Le journal la *Presse* est, dit-on, acquis tout-à-fait au ministère. On se trompe en présentant ce fait comme une nouvelle. Il y a long-temps que la *Presse* a la permission de faire de l'opposition dans les petites choses, et quand l'existence du cabinet n'est pas menacée. Mais quand il faut que tous les défenseurs de la cause ministérielle entrent en campagne, la *Presse* est au premier rang. C'est ce qui est arrivé dans l'affaire de Taïti, par exemple, où cet honnête journal avait jeté feu et flammes contre le cabinet. Mais le jour du vote, la *Presse* se tourna du côté de M. Guizot. Elle appelle fièrement cela faire la guerre aux choses, et non point aux hommes. Après les élections, la *Presse* redeviendra indépendante.

— M. Jacques Herz, hier, à Saint-Cloud, s'est brisé l'épaule. On l'a transporté aujourd'hui à Paris, où l'on espère qu'un bon traitement le guérira.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

On lit dans l'*Indépendant* de Montpellier :

« CLERMONT L'HÉRAULT. — Toutes nos correspondances de Lodève nous donnent les nouvelles les plus heureuses. Partout les électeurs indépendants comprennent qu'il est temps d'appeler à la chambre des hommes dont l'ambition n'étouffe pas le patriotisme. Nos amis de Clermont nous apprennent que M. Renouvier, qui se trouvait il y a quelques jours dans leur ville, y a été l'objet d'une manifestation populaire qui témoigne de toute la sympathie qu'inspirent les opinions et le caractère loyal de l'honorable candidat, et est du meilleur augure pour le scrutin qui se prépare. Une sérénade a été donnée à M. Renouvier à une maison de campagne éloignée de la ville, bien qu'il eût été convenu entre lui et le secrétaire de la société philharmonique que cette sérénade n'aurait pas lieu; M. Renouvier avait voulu prévenir ainsi tout symptôme d'agitation, et ôter tout prétexte à des déclamations intéressées.

» Les nombreux électeurs qui ont été en rapport avec lui en ont reçu les explications les plus satisfaisantes sur la manière dont il comprend le mandat de député. M. Renouvier sera à la chambre ce qu'était son père, un représentant des idées de progrès, un député éclairé et intègre.

» Un comité a été formé à Clermont pour appuyer, par tous les moyens légaux et honnêtes, la candidature de M. Renouvier; toutes les opinions indépendantes y sont représentées.

» BÉZIERS. — Nous annonçons que l'arrondissement de Béziers, où les opinions indépendantes disposent de suffrages nombreux, se prépare à lutter avec ardeur dans la prochaine mêlée électorale. Cet arrondissement patriote, qui, sous la Restauration, a eu l'honneur pendant quelque temps d'être le seul du département qui envoyât un député libéral à la chambre; songe enfin sérieusement à se débarrasser du lourd et insignifiant mandataire qu'il a subi depuis quelques législatures. Nos amis nous écrivent qu'au très ministériel M. Debès sera opposé M. Carion Nisas. Ce nom est lié avec quelque éclat à l'histoire de notre grande révolution, et celui qui le porte aujourd'hui est resté fidèle aux traditions de cette glorieuse époque. Partisan sincère des principes de 1789 et 1830, il les a long-temps défendus dans les rangs de la presse parisienne. Homme progressif avec sagesse, M. Carion Nisas compte par ses opinions comme par sa loyauté des amis nombreux qui seconderont avec chaleur sa candidature; nous-mêmes nous la re-

commandons aux électeurs de Béziers comme une de celles qui doivent le plus les honorer et profiter au pays. Le sincère accord de toutes les oppositions la fera inévitablement triompher, et cet accord si désirable en présence des violences et des intrigues du pouvoir paraît d'hors et déjà obtenu. En effet, on nous écrit que dans une réunion qui a eu lieu le 15, et à laquelle assistaient des électeurs de la gauche et de la droite, la candidature de M. Carion Nisas a été unanimement proclamée.

» A Béziers, les électeurs de la droite comprennent que la coalition de toutes les opinions indépendantes est un devoir aujourd'hui, et ils le rempliront en donnant leurs voix à M. Carion Nisas, comme nous le remplissons à Montpellier en votant pour M. de Larcy.

» P. S. Le *Journal de Béziers*, qui nous parvient à l'instant, nous apporte la profession de foi de M. Carion Nisas. L'honorable candidat y parle avec franchise et y expose clairement sa ligne de conduite; il promet d'appuyer :

- » La réforme postale,
- » La conversion des rentes,
- » La réduction des taxes publiques,
- » La suppression de l'impôt du sel et de celui des boissons,
- » La sérieuse colonisation de l'Algérie,
- » La réorganisation des gardes nationales,
- » La révision des lois de septembre,
- » Le rapport de la loi sur les annonces judiciaires,
- » La réforme électorale et parlementaire,
- » Et le rejet de tout projet de dotation.

» Il s'engage, en outre, à n'accepter pour lui et à ne solliciter pour sa famille, soit du ministère, soit de la couronne, aucune place ou fonctions salariées, aucune décoration ou faveur quelconque, à n'être intéressé dans aucun marché passé avec la liste civile ou avec l'administration, ni dans aucune entreprise de travaux publics soumise aux délibérations des chambres.

» Ce langage, dicté par la probité, doit concilier les suffrages honnêtes et libres à un homme qui respecte le mandat de député comme l'honneur le plus grand, et qui par cela même s'en montre digne. »

L'*Observateur rhénan* du 10 juillet trahit avec maladresse l'embarras dans lequel le cabinet de Vienne a été jeté, à la nouvelle de la dernière discussion de la chambre des pairs sur les événements de la Gallicie.

« Le discours de M. de Montalembert, dit cette feuille, a produit à Vienne une grande sensation. »

L'*Observateur* ajoute : « Mais les renseignements de l'orateur sont faux. »

Comment une fausse accusation a-t-elle pu ébranler l'innocence du cabinet de Vienne? C'est ce que l'*Observateur* ne nous explique pas. Et l'on est très fâché d'une pareille réticence, car on tiendrait à penser qu'une puissance européenne n'a pas pu faire commettre l'assassinat de quinze cents personnes; qu'elle n'a pas pu condamner comme une rébellion le deuil porté par les parents des victimes; qu'elle n'a pas pu être expéditive dans son exécution jusqu'à laisser sur la terre sanglante deux cents enfants si petits qu'on leur demandait en vain les noms de leurs familles!!!

Le journal allemand avance, à propos des renseignements portés devant la chambre des pairs, que « ces renseignements ont » sans doute été fournis par des Polonais de la Gallicie, et qu'ils » offrent une grande analogie avec les faits exposés par une veuve » polonaise dans une plainte à l'empereur. » Par qui l'*Observateur Rhénan* veut-il que nous soyons instruits des meurtres, sinon par ceux qui en ont été menacés sans en avoir été atteints? Certes, il pourrait y avoir des révélations plus authentiques; mais les victimes ne sortent pas de la demeure paisible que le crime leur a assurée.

Toutefois, à défaut des victimes, nous avons, pour nous renseigner sûrement, avec la douleur de leurs frères, de leurs fils et de leurs veuves, la grossière maladresse des écrivains à la suite des exécuteurs. L'*Observateur Rhénan* termine son petit morceau par la réflexion très significative que l'on va lire :

« L'Autriche, dit-il, a été attaquée d'une manière perfide par les Polonais; mais elle a été sauvée par la fidélité des paysans. »

Chronique.

Un accident arrivé hier à notre imprimerie ne nous a pas permis de faire à temps notre dépôt à la poste, et a fait manquer notre départ pour le dehors.

— Un jeune homme d'une trentaine d'années, qu'on dit ouvrier en soie, a été renversé dimanche dernier, à neuf heures du soir, dans la grande rue de Vaise, par un omnibus. La roue lui a passé sur la tête, et on l'a relevé sans vie. Le cocher a été arrêté.

— Au moment où les chasseurs se mettent en mesure de pren-

Le pauvre malade ne nous entendit pas, absorbé qu'il était dans son travail. Placé sur la toile, il répandait la couleur à pleines mains et avec un empressement convulsif. Il était vêtu, comme dans son portrait, d'une robe de chambre de velours noir; son front, presque chauve, était d'une pâleur effrayante, et dans une glace placée en face de lui, je vis étinceler son regard fiévreux. Mon noble et paisible fiancé d'autrefois n'existait plus; c'était l'original ressemblant de l'effrayante copie que vous avez vue. Et cependant je l'aimais encore ainsi.

Nous fîmes quelque bruit en approchant. Il leva la tête, nous considéra un instant en silence; puis, comme si rien dans ma visite ne devait la surprendre, il se pencha de nouveau sur sa toile pour travailler.

Où, mais il ne travailla pas. Une pensée mystérieuse paraissait le préoccuper; il passait la main sur son front et sur ses yeux comme un homme qui cherche à s'arracher au sommeil.

Tout-à-coup il alla prendre une toile neuve, saisit ses pinceaux, et se se détourna pour me contempler d'un œil ardent, me fit signe de m'asseoir.

Surprise de cet entrain inattendu, j'interrogeai du geste Mme de R..., qui me répondit en me désignant une chaise non loin du peintre.

Joseph broya ses couleurs avec un soin extrême, me fit changer plusieurs fois de place pour rencontrer un jour favorable, puis me pria d'une voix adoucie de demeurer tranquille.

Debout, à côté de lui, Mme de R... le vit d'abord tracer au crayon blanc les contours de sa figure. Il indiqua ensuite le vêtement. Quand il eut achevé ces premières lignes, dont la netteté nous sembla d'un heureux augure, il s'arrêta subitement comme devant un obstacle imprévu, et retomba dans la même distraction qu'au moment de son début.

Il ne cessait pas d'attacher sur moi des yeux fixes et profonds, et de considérer ensuite son esquisse, dont il ne paraissait pas satisfait.

— Pourquoi, dit-il en se parlant bas à lui-même, n'est-il pas donné à l'homme de fixer son idéal? Voici un visage que j'ai rencontré au ciel, sur le seuil du paradis, au milieu d'un groupe de vierges. Ce visage se détache de l'azur pour poser devant moi, et mes stupides crayons ne savent point profiter de cette divine bonne fortune.

Après avoir prononcé ces paroles d'une voix lente et comme découragée, il se remit à l'œuvre. Cette fois, il exécuta une esquisse si brillante, que Mme de R... en fut toute frappée. Elle poussa une exclamation de surprise.

Joseph interrompit encore son travail.

— Non! non! s'écria-t-il, il ne sera pas dit qu'une habitante des cieux

a quitté les célestes demeures pour être ainsi maltraitée par un artiste. Je réussirai ou que je sois maudit!

Il effaça avec une vivacité extrême son remarquable dessin.

Ces exigences rigoureuses de Joseph vis-à-vis de lui-même, ces hésitations, ces réveries sans cesse interrompues et sans cesse renaissantes, ce découragement même, étaient des faits nouveaux pleins d'importance. A aucune époque de sa maladie il n'avait manifesté le même accablement et les mêmes accès de méfiance. Depuis long-temps, il ne lui était pas arrivé non plus de vouloir former une ligne aussi ferme que celle dont il paraissait mécontent. Quelle serait l'issue de la lutte intérieure qui s'engageait en lui? Sortira-t-il vainqueur, ou bien succombera-t-il à jamais sous le poids des ténèbres de la folie? Terribles perplexités, cruelles angoisses, au milieu desquelles perçait déjà un vif rayon d'espérance!

Il recommença une troisième esquisse, qui, cette fois, fut si belle, si énergique, si vivante, que Mme de R..., dont mes yeux s'attachaient sans cesse le visage, eut peine à contenir sa joie.

Joseph s'éloigna de sa toile, fit le geste familier aux peintres qui veulent juger à distance de leur travail, puis sourit d'un air triste.

— Ce n'est pas encore cela, dit-il; mais, je le sens, il ne m'est pas donné d'aller plus loin. Savons-nous à quel point Raphaël a défiguré les madones qui venaient poser devant lui. Les plus habiles, en face de leur idéal, sont encore des bourreaux.

L'esquisse acceptée par le juge inexorable, il appliqua son pinceau sur la toile et commença à répandre la couleur. C'était le moment fatal.

Mme de R..., toute pâle d'inquiétude, le cou tendu, le corps incliné, les lèvres entr'ouvertes, suivait avidement les mouvements de son fils.

Je remarquai avec joie qu'au lieu de la fougue qu'il déployait habituellement, Joseph montra beaucoup de calme et de circonspection. Il semblait même, tant il mettait de lenteur à agir, avoir à combattre une force inconnue qui le maîtrisait malgré lui. Nous nous expliquâmes ses irresolutions en supposant que la raison et la folie se livraient un dernier combat. La folie, qui régnait encore, le poussait au désordre; mais la raison, qui commençait à se faire jour, le retenait, le maintenait dans une prudente réserve.

Enfin, il se décida tout-à-coup. Il couvrit la toile de couleur, ne parlant plus, n'entendant plus, ne respirant plus. Toute son âme m'était révélée dans le regard enthousiaste qu'il me jetait à chaque instant pour saisir l'expression vivante de mes traits.

Joseph travaillait avec une sorte de fureur depuis deux heures, lorsque la porte de la chambre s'ouvrit. C'était mon père qui entra avec le doc-

teur M... et Mme R... Nous leur fîmes signe de garder le silence en leur montrant le peintre à l'œuvre.

Ils se placèrent derrière lui et attendirent la fin de cette scène profondément touchante. Le docteur avait l'air radieux; au premier coup d'œil qu'il avait jeté sur la toile, il avait compris que le charme fatal allait se rompre.

Joseph travailla pendant cinq heures avec une verve incomparable. De mon côté, je ne trouvais aucune fatigue; je trouvais une sorte de repos dans la contemplation du groupe ému qui environnait mon fiancé. Les physionomies qui s'animaient de plus en plus redoublaient mon courage en exaltant mes espérances. Comment, dans ce moment suprême, aurais-je pu ressentir quelque lassitude? J'étais, au contraire, si naïvement, si follement heureuse, que ma figure s'éclaira d'une expression de bonheur que vous retrouverez dans mon portrait.

Enfin, grâce à un prodige d'habileté et d'énergie, l'œuvre était terminée. Joseph s'arrêta devant la toile éclatante comme un cheval ardent devant le but qu'il vient d'atteindre. Il était haletant. Son visage, naguère si pâle, était enflammé et couvert de sueur.

Il se leva avec passion, repoussa son chevalet, demeura un instant debout et chancelant comme un homme ivre, puis vint se jeter à mes genoux en me nommant par mon nom, avec une longue explosion de larmes et de sanglots. Il avait retrouvé la raison.

Mme de R..., le docteur, la jeune Louise s'empressèrent autour de nous.

En voyant sa mère, Joseph se releva vivement et la serra dans ses bras avec tendresse. Ce fut une scène bien douce où se répandirent bien des larmes de bonheur. Le docteur n'eut pas de jouissances de cœur aussi vives que les nôtres; mais il en eut d'amour-propre qui ne laissèrent pas de lui être sensibles.

— Avais-je raison? s'écriait-il; avais-je raison? Il ne faut pas contrarier les entités. Quand ils ont un bon naturel comme celui-ci, on les retrouve tôt ou tard. Avais-je raison?

Comme amateur éclairé en matière d'art, il éprouva une satisfaction réelle en face du portrait que venait d'achever Joseph. Il ne craignit pas de dire que ce tableau lui paraissait le plus remarquable portrait de notre époque.

Après avoir répandu beaucoup de larmes, Joseph perdit connaissance. On le transporta dans son lit, où on n'eut plus à le soigner comme fou, mais où on dut le traiter comme atteint d'une maladie grave. Ce jour-là, aucun symptôme alarmant ne vint troubler notre joie; mais, dans la nuit, une fièvre inflammatoire se déclara avec une telle violence, que nos an-

leur port d'armes de 1846, nous croyons utile de porter à leur connaissance la décision ci-après, qui vient d'être prise par la cour de Bourges :

Le délai d'un an, pendant lequel le permis de chasse est valable, commence à courir, non de la date apposée par le préfet, mais du jour où l'impétrant ayant acquitté le droit entre les mains du percepteur, celui-ci a fait la remise effective de ce permis. »

Dans son audience du 27 juin dernier, le tribunal correctionnel de Bourges, statuant sur l'appel émis par Jean-Claude Lafay, propriétaire à Violay, a affranchi ce dernier de la condamnation prononcée contre lui par le tribunal correctionnel de Roanne, à raison d'un délit de chasse sans permis. Malgré la constatation d'un délit de chasse et leurs déclarations à l'audience, il n'a pas paru aux juges d'appel que Lafay fût armé d'un fusil et en action de chasse au moment où il avait été aperçu d'assez loin par les gendarmes qui ne s'étaient pas autrement assurés de la réalité d'un délit. Suivant les dépositions des témoins présents à la requête du prévenu, celui-ci aurait, non loin de son habitation, déchargé plusieurs coups de pistolet dans le but de chasser quelques poules d'un champ d'avoine et peut-être aussi de braconner les agents de l'autorité.

Nous lisons dans le *Courrier de l'Ain* :

Une pluie torrentielle, accompagnée de grêle, qui est tombée vendredi dernier, depuis neuf heures du matin jusqu'à neuf heures après midi, sur la commune de Chavannes-sur-Suran, y a causé des dommages considérables. Le hameau de Chavuisiat-le-Petit, situé dans une gorge sous la montagne, a particulièrement souffert de la traversée d'une grosse pluie, que les habitants ont abandonné leurs maisons, ayant eu à peine le temps de sortir les bestiaux des étables. Le torrent, entraînant dans sa course des arbres, des rochers énormes, est venu fondre sur les habitations, dont les portes ont été enfoncées et le sol couvert de débris. Dans la plus grande partie de ce hameau, il n'y a plus ni jardin ; tout est couvert de pierres et de matériaux.

La même trombe a étendu ses ravages sur la commune de Chavannes. Les coteaux ont été sillonnés par les eaux, les chemins détrempés et interceptés, les terres et les vignes couvertes de débris. L'écroulement d'un moulin et des murs de clôture, ont été emportés. Les habitations du bourg, l'église même ont été envahies par les eaux, des poutres, des meubles entraînés. Chacun a fait preuve de bravoure et de courage dans ce désastre commun. »

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

Si plus d'exactitude, de zèle, de précaution ne sont exigés des employés, grands et petits, du chemin de fer du Nord, la vie des voyageurs ne cessera d'être menacée.

Avant-hier encore un nouveau malheur a failli arriver. Si l'on n'avait arrêté à temps le train de deux heures d'Arras à Lille, il était tombé dans le même marais, théâtre du dernier accident.

Depuis la fatale journée du 8 juillet, la voie de gauche du chemin de fer est condamnée sur un espace d'un myriamètre, d'Arras à Lille. Eh bien ! avant-hier, malgré le drapeau rouge, indiquant l'interdiction du passage, le train partant de la station d'Arras, ayant pris la voie condamnée, allait s'abîmer dans le précipice de Fampoux, si une locomotive lancée à toute vapeur sur ses rails ne l'eût atteint à mi-chemin et ne l'eût prévenu du péril qui courait.

A l'imitation du gouvernement qui s'est montré si prompt à récompenser par des croix de chevalier et d'officier de la Légion d'honneur les constructeurs de cette route arrosée aujourd'hui de larmes et de sang, la compagnie du Nord, dans son bulletin sur la catastrophe du 8 juillet, a loué en masse ses agents, quand plusieurs eussent mérité châtiement.

On était avant-hier, à la station d'Arras, le préposé à l'aiguille de rail, où était le chef de gare, où était le commissaire du roi, quand le train s'engagea dans la voie condamnée ?

Le commissaire du roi fait-il, comme ses fonctions le lui prescrivent, un rapport au gouvernement de toutes les infractions commises ? L'informe-t-il que les départs se font irrégulièrement, et que, quand les trains sont en retard, les locomotives doublent de vitesse, au risque des plus graves accidents ? Lui signale-t-il la destination arbitraire qu'on donne aux salles d'attente ? Enfin prévient-il le gouvernement des mille petits accidents et des réclamations incessantes dont l'exploitation du chemin est l'occasion ?

Le *Journal de l'Indre* et d'Artois, qui raconte le fait qui précède, rapporte en outre qu'un déraillement a eu lieu entre Arras et Douai ; heureusement il n'a pas eu de conséquences fâcheuses.

On lit dans le *Messager du Nord* :

Le bruit court en ville que, par suite d'une décision du gou-

vernement, la circulation des convois sur le chemin de fer serait interdite pendant trois mois. »

— On lit dans le même journal :

« M. Legavrian, ingénieur-mécanicien à Lille, a été nommé expert par la cour de Douai pour examiner quelles peuvent être les causes de la catastrophe de Fampoux. L'instruction judiciaire qui se poursuit devant cette cour explique cette nomination. »

— On écrit d'Orléans, le 19 :

« Hier-samedi, vers neuf heures du soir, peu après le départ des ouvriers employés au remblai du chemin de fer de Vierzon, entre le viaduc de la Loire et le pont en biais construit sur la route de Sandillon, il s'est déclaré dans le remblai, à cinquante mètres à la suite du pont de la levée, un affaissement considérable. Les terres ont disparu, laissant un vide qui a la forme d'un cône renversé. »

La disparition de ces terres paraît avoir pour cause l'existence d'une cavité souterraine dont le sommet, cédant à la pression d'un remblai de sept mètres de hauteur, se sera affaissé, entraînant avec lui les terres du chemin. L'affaissement a été accompagné d'une forte détonation.

La cavité souterraine était occupée par une nappe d'eau qui, refoulée par la chute des terres, les a recouvertes d'abord, puis s'est absorbée peu à peu dans le remblai.

On n'a eu aucun accident à déplorer.

Le préfet et l'ingénieur en chef se sont transportés sur les lieux, où des mesures ont été prises, non seulement pour remplacer les terres disparues, mais encore pour faire faire, de distance en distance, des sondages destinés à évaluer les cavités qui pourraient exister dans le voisinage. »

Un violent incendie a éclaté la nuit dernière, vers une heure du matin, dans un magasin d'épicerie formant l'encoignure des rues Chabanaise et Neuve-des-Petits-Champs. Aux premières lueurs, des locataires des maisons qui font face ont donné l'alarme, et en quelques minutes les habitants se sont trouvés sur le lieu du sinistre avant même que le commerçant chez lequel le feu s'est déclaré en eût connaissance. Ce commerçant, qui couchait à l'entresol, au-dessus de la boutique, réveillé en sursaut et effrayé par les flammes, ouvrit la fenêtre et sauta tout de suite sur le pavé, sans prendre le temps de passer le moindre vêtement, et sans songer que deux autres personnes, sa femme et sa domestique, restaient exposées à l'action du feu. Les voisins, s'étant procuré une échelle, la placèrent de manière à ce que la première pût descendre et échapper au danger ; mais ce moyen de salut fut impuissant pour la domestique. Les sapeurs-pompiers, qui étaient arrivés au premier appel, fixèrent alors un drap pour aider cette fille à se sauver ; mais à peine l'avait-elle saisi, que les flammes, prenant plus de développement, embrasèrent le linge, et qu'elle dut rentrer dans la chambre. En ce moment, les sapeurs-pompiers, voyant l'imminence du péril auquel cette infortunée était exposée, résolurent de la sauver à tout prix. L'un d'eux monta en toute hâte dans la pièce, enveloppa la jeune fille de linges mouillés, la chargea sur ses épaules, traversa les flammes, et fut assez heureux pour la rapporter saine et sauve.

Le service de sauvetage qui avait été établi pendant ce temps se poursuivit et reçut une nouvelle impulsion par les renforts qui vinrent de toutes parts, et principalement par ceux de la garde municipale et de la troupe de ligne des casernes ou postes voisins. La bonne direction des travaux permit aux sapeurs-pompiers de concentrer dans son foyer primitif le feu qui menaçait sérieusement les maisons voisines ; et au bout de deux heures de courageux efforts, à l'aide de plusieurs pompes, ils parvinrent à s'en rendre complètement maîtres.

La chaleur était telle que les peintures et les plâtres extérieurs d'une boutique de l'autre côté de la rue se sont tuméfiées ou excothées. Une petite boîte aux lettres existait dans le magasin incendié ; les lettres qu'elle pouvait contenir depuis la dernière levée, faite la veille au soir, ont été la proie des flammes.

Toutes les marchandises ont été détruites, ainsi que les boiseries et autres objets. On ignore la cause de cet incendie.

Plusieurs personnes ont été blessées, mais légèrement, en portant des secours.

Le commandant Demarle, ex-gouverneur du château de Ham, qui a été honorablement acquitté dans l'affaire de l'évasion du prince Louis Bonaparte, vient d'être mis à la retraite.

M. Clausel de Coussergues, ancien député et ancien conseiller à la cour de cassation, est mort le 7 de ce mois dans sa 87^e année.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a nommé membre libre, en remplacement de M. Eyriès, M. le marquis de la Grange.

On lit dans l'*Armoricain* de Brest :

« La frégate *L'Ulysse*, venant de Toulon, est entrée en rade dans la nuit du 15.

» Cette frégate, qui a relâché à Gibraltar, à Cadix, à Lisbonne, est montée par 550 canoniers marins. A Gibraltar et à Cadix, *L'Ulysse* n'a laissé sur rade aucun navire de guerre français. A Lisbonne, elle a trouvé le brick de guerre *le Cygne*, qui a fait voile le 18 juin pour Cadix.

» L'état sanitaire du *Cygne* était excellent. Le 15 juillet, *L'Ulysse* a rencontré dans l'ouest d'Ouessant, à 60 milles, une division anglaise composée de cinq vaisseaux et d'un aviso. Cette division doit être une partie de l'escadre d'évolutions.

» Le transport *le Pilote* est entré en armement définitif, à compter d'aujourd'hui, pour aller remplacer au Sénégal l'une des goélettes affectées au service local.

» Le yacht de plaisance anglais *la Résolution*, venant de Falmouth, a mouillé aujourd'hui sur notre rade. Le duc de Rutland, qui vient visiter le port de Brest, se trouve à bord de ce bâtiment. »

Nouvelles étrangères.

ESPAGNE.

Dimanche dernier, s'il faut en croire quelques journaux, on craignait des troubles à Madrid ; il va sans dire que toute la police était sur pied, disposée à arrêter les perturbateurs, et la troupe à les sabrer. Mais ces malheureux perturbateurs jugèrent à propos de ne pas se montrer et ne permirent pas aux ministres de sauver encore une fois la monarchie espagnole. Voilà un fait bien regrettable, puisqu'il empêche que l'on crée généralement des Espagnols quelque autre général d'antichambre, et qu'il arrête le débit prodigieux que font depuis long-temps les marchands de croix d'Isabelle ou autres, ainsi que tous les fabricants de rubans.

On pensait aussi que Breton sauverait de nouveau la Catalogne de quelque horrible naufrage, en même temps que Villalonga pourrait fusiller quelques soldats faits prisonniers par un autre, car Villalonga n'a pas l'habileté d'en faire lui-même. Vaine espérance ! Breton ni Villalonga n'ont pu trouver le moindre insurgé à pendre ou à fusiller. On les en dit malades l'un et l'autre.

Dire qu'il n'y a pas d'exécutions capitales en Espagne, c'est dire assez tout ce qu'il y a de nouveau.

La rentrée des réfugiés portugais a été pour Lisbonne un jour de fête. Des masses considérables de peuple se sont avancées pour les recevoir dignement. La place de la Memoria, une des plus grandes et des plus belles de l'Europe, pouvait à peine contenir toute la foule. Des feux d'artifice ont terminé la soirée. Parmi les personnes qui se sont présentées pour complimenter les réfugiés portugais, on a surtout remarqué le général Iriarte et tous ses compagnons d'exil.

PRUSSE.

Une lettre particulière de Berlin, du 10, publiée dans le *Journal de Francfort*, contient de nouveaux détails sur la crise ministérielle en Prusse.

« Il se confirme, dit cette lettre, que M. Flottwell, ministre des finances, a demandé et obtenu sa démission ; mais ce haut fonctionnaire, qui est encore dans toute la vigueur de l'âge, ne se retirera pas entièrement des affaires publiques ; il a exprimé le désir de reprendre le poste de président en chef de province.

» Plusieurs personnes prétendent que le portefeuille des finances a été offert à M. Eichmann, président en chef de la province rhénane, et que M. le ministre de cabinet de Thile, qui s'est rendu à Engers près Coblence

pour y prendre les bains, est chargé de faire à ce sujet des ouvertures à M. Kichmann.

» D'autre part, on désigne comme ministre des finances M. le baron de Patow, et ce qui pourrait donner quelque poids à cette supposition, c'est que M. de Patow a été chargé de présider les conférences des plénipotentiaires des états du Zollverein. Depuis l'avènement du roi actuel, c'est la quatrième fois que le département des finances a vu changer son chef.

» Le bruit court dans les cercles bien informés que M. le baron de Bodelschwingh sera nommé définitivement ministre de l'intérieur et de la police ; on sait qu'il n'en remplissait que provisoirement les fonctions.

» M. le prince de Wittgenstein, ministre de la maison royale, partira après-demain pour les bains d'Ischl ou de Gastein, où il fera un séjour de six semaines. M. le ministre comte de Stolberg-Wernigerode séjournera encore en Silésie ; on ne sait pas encore d'une manière positive s'il reprendra ses fonctions de ministre de la maison du roi.

» M. Schmickert, conseiller intime supérieur à l'administration des postes, ira habiter dans quelques jours les appartements occupés à l'hôtel des postes par M. le ministre d'état de Nagler, ce qui fait supposer que ce fonctionnaire sera appelé définitivement à la direction supérieure du département des postes. »

ANGLETERRE.

Le marquis de Lansdowne a déposé sur le bureau de la chambre des lords le traité conclu sur la question de l'Orégon entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et a annoncé que les ratifications avaient été échangées le jour même.

— Lord Palmerston, sans doute pour commencer le cours de ses aménités, a dit à la chambre des communes que s'il n'y avait pas eu d'interruption au droit de visite et à la destruction des dépôts d'esclaves, la traite eût été éteinte. Mais qui avait encore aggravé le droit de visite ? M. Guizot. Et qui a été forcé, par l'opposition à laquelle s'est réuni plus tard le centre, de négocier le retrait de ce droit tyrannique ? M. Guizot.

Lord Palmerston a ajouté ce qui suit, que nous transcrivons comme renseignement :

« Je crois que le nombre des esclaves pris sur la côte d'Afrique l'année dernière a été moindre qu'à aucune autre époque précédente. Le gouvernement portugais a agi avec bonne foi, et le gouvernement de Cuba a montré aussi plus de bonne foi que par le passé. Les opérations sur la côte ont été heureuses. Me trouvant à Paris, j'ai appris que, grâce à la coopération active de la France et de l'Angleterre, il a été conclu trente traités avec les chefs sur la côte d'Afrique. Ces chefs se sont engagés à empêcher l'exportation des esclaves. S'il est possible de faire des arrangements de cette nature tout le long de la côte, ce sera très utile pour empêcher la continuation de ce trafic. »

La chambre, après ces explications, a voté 20,000 liv. sterl. pour capture de négriers et frais d'affranchissement des esclaves.

ALLEMAGNE.

La *Gazette de Cologne* du 18 juillet publie une déclaration, signée le 8 juillet par le roi de Danemark, Christian VIII, le prince royal Frédéric, le prince Ferdinand, et par tous les ministres, relativement à la question de la succession dans les duchés allemands annexés à la couronne de Danemark. Cette question vient de recevoir par cet acte une solution dans ses parties les plus importantes.

Bulletin de la Bourse de Paris du 20 juillet 1846.

La bourse d'aujourd'hui a été plus animée que les précédentes, sans cependant qu'il y ait eu de mouvement bien remarquable dans les fonds. Le 3 0/0, avant l'ouverture, était à 83 22 1/2 sans affaires ; il a ouvert au parquet à 83 10 ; il est tombé à 83 05, et il a fermé au cours d'ouverture. Dans la coulisse, il est resté demandé à 83 12 1/2.

Les fonds anglais sont arrivés en baisse de 1/8 0/0.

Trois pour cent.....	83 10	Versailles (rive droite) ..	410 »
Quatre pour cent.....	»	— (rive gauche) ..	260 »
Quatre et demi pour cent.....	»	Paris à Orléans.....	1267 50
Cinq pour cent.....	121 70	Paris à Rouen.....	975 »
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	675 »
Trois pour cent belge.....	»	Avignon à Marseille.....	870 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	»	Strasbourg à Bâle.....	215 »
Cinq pour cent belge.....	»	Orléans à Vierzon.....	605 »
Cinq pour cent napolitain.....	»	Orléans à Bordeaux.....	537 50
Récépissés Rothschild.....	100 50	Amiens à Boulogne.....	432 50
Cinq pour cent romain.....	100 1/2	Montreuil à Troyes.....	370 »
Trois pour cent espagnol.....	»	Chemin du Nord.....	702 50
Banque de France.....	3458 70	Dieppe et Fécamp.....	»
Comptoir d'Escompte.....	»	Paris à Strasbourg.....	483 75
Banque belge.....	932 50	Tours à Nantes.....	490 »
Caisse Lafitte.....	1207 50	Paris à Lyon.....	500 »
Obligations de Paris.....	1363 »	Lyon à Avignon.....	467 50
CHEMINS DE FER.	»	Bordeaux à Cette.....	450 »
Saint-Germain.....	»	Bordeaux à la Teste.....	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 22 juillet.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	867 50	862 50	866 25	863 75
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans.	»	»	1266 25	1265	1266 25	1263 75
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	972 50	972 50	972 50	»
prime d. 10.	»	»	976 25	»	»	»
Orléans à Vierzon.	607 50	»	605	606 25	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	700	700	701 25	700
prime d. 10.	»	»	705 75	»	707 50	710
Paris à Lyon.	»	493 75	497 50	495	498 75	496 25
prime d. 10.	»	»	500	498 75	502 50	501 25

Le gérant responsable, B. MURAT.

EAU DE TONQUIN,

REMEDE INFALLIBLE POUR LA DESTRUCTION DES PUNAISES, ET POUDRE POUR DETRUIRE LES CAFARDS.

SEUL DÉPOT A LYON :

Rue des Bonquetiers, n. 1, au 2^{me}, à la fabrique de poupées.

On se charge de nettoyer les lits à domicile, et on garantit les épreuves.

Le sieur COQUAIS, de Lyon.

8, Rue Saint-Côme, au grand 8,

Fabricant de plaqué argent première qualité et de maillechort pour tout le service de table et de limonadier.

COUVERTS et autres objets argentés à Paris par les procédés de M. de Ruolz, garantis 60 grammes argent par douzaine.

Couverts de 1 fr. à 7 fr.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins, Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy, Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; MACON, FOTCHER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

(Extrait de l'Illustration.)

TRAITEMENT DES MALADIES DES YEUX PAR LES RESSOURCES DE L'OPTIQUE.

Après vingt années d'une pratique des plus heureuses, où les témoignages des praticiens les plus renommés ne lui ont pas manqué, M. HENRI PHILIPPE, opticien anglais, nommé depuis sept ans à la faculté de médecine de Montpellier et membre de plusieurs sociétés savantes, se voit appelé à Paris pour y mettre en œuvre sa découverte touchant beaucoup de maladies des yeux, susceptibles d'être guéries à la faveur d'instruments dioptriques de son invention.

De passage en cette ville, il se propose de prouver aux per-

sonnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance que les titres qu'il s'est acquis des professeurs de la célèbre école de Montpellier et des nombreux malades nationaux ou étrangers qui ont eu recours à ses lumières ne sont pas le fruit de l'industrialisme, mais de connaissances et de moyens spéciaux.

M. HENRI PHILIPPE ne saurait trop le répéter, il existe un grand nombre de myopies, de presbyties, de strabismes, d'amauroses, de diplopias, etc., etc., susceptibles d'une amélioration sensible, et souvent d'une guérison aussi solide qu'inspérée par la combinai-

son savante des verres inventés ou modifiés par lui, et dans bien des cas où la médecine et la chirurgie sont impuissantes, et les succès multipliés qu'il a déjà obtenus pendant nombre d'années lui permettent de promettre des résultats aussi heureux aux malades qui voudront bien s'assurer par eux-mêmes des perfectionnements qu'il a introduits dans l'optique, et, à la seule inspection des yeux, reconnaître la faiblesse ou l'infirmité de cet organe et les moyens d'y remédier. — Place Bellecour, n. 15, où l'on peut le consulter de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Certificats des Professeurs de la Faculté de Montpellier.

la vue et de l'excellence des instruments qu'il fournit, soit pour la fortifier, soit pour la conserver.

Montpellier, 27 juin 1858.

MATTEU,

Membre correspondant de l'Institut et inspecteur général de l'Université.

Je soussigné, chevalier de la Légion d'Honneur, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, médecin de la maison centrale de détention, déclare m'être adressé à M. PHILIPPE, opticien, pour lui demander des moyens de prothèse contre la presbytie, dont je suis atteint, avoir trouvé dans sa personne une profonde connaissance de la partie de la dioptrique qui se rapporte aux modes des diverses vues, et de l'histoire des différents systèmes de lunettes professés successivement jusqu'à ce jour; de plus, une extrême habileté à reconnaître promptement et presque sans tâtonnements les besoins actuels des organes examinés. En conséquence, j'ai donné ma confiance à M. Philippe, et j'en ferai la déclaration aux personnes qui me demanderont mon avis sur ces sortes de matières.

En foi de quoi, à Montpellier, 14 juillet 1858. LORDAT.
Je soussigné, chevalier de la Légion d'Honneur, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, chirurgien en chef de l'hôpital général et du dépôt de police, etc., certifie que nombre de fois j'ai pu apprécier d'une manière avantageuse les connaissances de M. PHILIPPE (Henri), comme opticien, lorsqu'il a fallu remédier à quelque vice de la vision.

DELMAS.

Nous soussigné, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, attestons avoir eu recours dans plusieurs circonstances aux lumières et aux connaissances de M. PHILIPPE (Henri), opticien, à l'effet de remédier à des vices dans les organes de la vision. Nous nous plaisons à constater que nous n'avons eu qu'à nous louer d'avoir réclamé son expérience.

Fait à Montpellier, le 1^{er} février 1845.

E. RENÉ.

Je soussigné, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, certifie que souvent dans ma pratique j'ai eu besoin, soit pour la conservation de la vue chez des sujets faibles, soit dans des cas de myopie et de presbytie, de trouver les secours de dioptrique propres à conserver la vue ou à remédier à ses vices, et je déclare que j'ai trouvé dans M. PHILIPPE (Henri) les connaissances les plus étendues et les plus exactes pour atteindre ces divers buts.

En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat.

Montpellier, le 1^{er} février 1845. H. GOLFIN.
Le soussigné, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, etc., certifie avoir reconnu en plusieurs circonstances chez M. PHILIPPE (Henri), des connaissances approfondies de tout ce qui a eu un rapport direct ou éloigné avec la dioptrique, et une aptitude peu commune dans ses applications aux maladies des organes de la vision.

En foi de quoi je délivre le présent, à Montpellier,

le 1^{er} octobre 1859.

R. D'AMADOR.

Le soussigné, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, déclare avoir reconnu chez M. PHILIPPE, opticien, une instruction solide et une habileté rare dans les diverses parties de son art.

En foi de ce, à Montpellier, 25 novembre 1859.

ESTOR, P. M. M.

Le soussigné, chevalier de la Légion d'Honneur, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, et chirurgien en chef de l'hôpital civil et militaire de la même ville, certifie que M. PHILIPPE (Henri), opticien de ladite faculté, a suivi les visites de l'Hôtel-Dieu (clinique chirurgicale et médicale) pendant quatre années.

SERRE.

Le maire de Montpellier, BRUN.

Pour légalisation de la signature ci-dessus, Le conseiller de préfecture, faisant fonctions de secrétaire général, CHARLES DURAND.

Le maire de la ville de Montpellier certifie véritables les signatures des professeurs R. d'Amador, Matter, Serre, Lallemand, Delmas, Lordat, E. René, H. Golfin et Estor, P. M. M., de la faculté de médecine.

Signé : H. PARLIER.

Vu pour légalisation de la signature H. Parlier, maire de la ville de Montpellier; pour le préfet et par délégation, le conseiller de préfecture, secrétaire général, (721) BOURDON DE LAROCQUETTE

Etude de M^e Galliot, avoué à Lyon, quai de Bondy, n. 162.

Adjudication définitive le samedi 1^{er} août 1846,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON

Construite par feu Paul Jacquemot.

Située à Lyon, à l'angle de la rue et de la place de la Martinière,

Cette maison porte le n^o 7 sur la rue de la Martinière et se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée et cinq étages.

Sur la rue de la Martinière, elle a au rez-de-chaussée neuf ouvertures, en y comprenant celle de l'allée, et neuf fenêtres à chacun des cinq étages au-dessus.

Sur la place de la Martinière, elle a au rez-de-chaussée six ouvertures et six fenêtres à chacun des cinq étages.

Au-dessus du cinquième étage il en existe un sixième, construit en reculement, et qui est percé, sur la rue, de sept ouvertures, et sur la place, de cinq ouvertures seulement.

Au-devant de ce sixième étage il existe une terrasse avec garde-corps en fer, établie dans la longueur de la maison, tant sur la rue que sur la place.

Mise à prix..... 150,000 fr.
S'adresser audit M^e Galliot. (2395)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

VENTE FORCÉE.

Samedi vingt-cinq juillet 1846, à dix heures du matin, sur la grande place de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en commode, glace, bureau, chaises, métiers pour la fabrication des étoffes de soie, rouet, balances, buffets, tables, poêle, fourneau, bois de lit, vaisselle, etc. (1713)

Etude M^e Hodieu, notaire à Lyon.

A VENDRE Un Domaine situé sur la commune de Vaugneray, hameau de la Maison-Blanche, sur la route royale de Lyon à Bordeaux, à 13 kilomètres de Lyon.

Ce domaine comprend des bâtiments bourgeois et d'exploitation, et il est d'une contenance de huit hectares environ en pré, vigne, bois et terre. S'adresser à M^e Hodieu, notaire à Lyon, rue St-Pierre, n^o 23. (3360)

Etude de M^e Deplace, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

Capitaux à placer sur bonne hypothèque dans l'arrondissement de Lyon.

Immeubles à Lyon et Propriétés rurales à vendre à divers prix. S'adresser audit M^e Deplace. (3450)

ETUDE DE M^e DUGUET, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 10.

A VENDRE toute meublée, au prix de 26,000 fr., UNE JOLIE MAISON BOURGEOISE avec remise, jardin et autres dépendances, sise aux Quatre-Vierges, commune de Sainte-Foy-lès-Lyon.

S'adresser sur les lieux pour voir la propriété, et pour traiter audit M^e Duguet. (3700)

A AMODIER,

Pour entrer en jouissance au 11 novembre 1846,

L'HOTEL DE LA CLOCHE, Sis à Autun, place du Carrouge.

S'adresser à M. Raday, propriétaire de l'hôtel, à Monthelon, près Autun, et à M^e Dolivot, avoué à Autun, rue Piollin, 6. (3238)

LIGÉRIENNE TOURANGELLE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES

CONTRE LES RISQUES DE LA GRÊLE, CONTRE LES ACCIDENTS ET LA MORTALITÉ DES BESTIAUX.

Autorisée par Ordonnances royales des 18 juin et 16 novembre 1843.

La Ligérienne assure contre la GRÊLE, contre les ACCIDENTS et la MORTALITÉ des BESTIAUX. Elle a pour base la mutualité étendue à plus de la moitié de la France, avec cotisations fixes, et sans aucun appel de fonds au-delà du maximum déterminé par la police de chaque assuré.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à MM. Solichon et Leguiffant, directeurs à Lyon. Les bureaux sont établis quai de Retz, 30, au 2^e. Ils sont ouverts tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de onze à quatre heures. (1437)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratuit, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon.—Dépôts: à Paris, rue du Grand-Châtelier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites.—On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIE, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les sucrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6132)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n^o 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

(4495)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon.—Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

GAZ DE BESANÇON.

MM. les actionnaires de la compagnie d'éclairage au gaz de la ville de Besançon sont prévenus que l'assemblée générale des actionnaires aura lieu vendredi, 17 juillet, à onze heures du matin, dans les bureaux de la compagnie, place Neuve-des-Carmes, 7, à l'entresol. (6186)

GAZ DE VENISE.

MM. les actionnaires de la compagnie d'éclairage au gaz de la ville de Venise sont invités à se rendre à l'assemblée générale, qui aura lieu samedi, 25 juillet, à midi, dans les bureaux de la compagnie, place Neuve-des-Carmes, 7, à l'entresol. (6187)

AVIS. On demande un associé pouvant verser de 15 à 20,000 fr. dans une entreprise commerciale anglaise. On garantirait 20 0/0 de bénéfice.

S'adresser à M. Whelan, rue Sainte-Hélène, 24, les jeudis et dimanches. (777)

A VENDRE Bon Fonds d'Auberge.

Il existe depuis onze ans; il est très achalandé et situé sur une place de Lyon. Bail de six ans. Loyer de 340 fr. On donnera des facilités pour le paiement.—S'adresser à M^{me} Dumas, rue Bodin, n. 25. (778)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Poulaiterie, 19.

A VENDRE à un prix modique, FONDS DE PHARMACIE, ou matériel tout agencé et pouvant se transporter.—S'adresser à M. Jolly, place des Pères, n. 3, à la Guillotière. (723)

SYSTÈME ALEX. FICHET, MÉCANICIEN, A PARIS, RUE RICHELIEU, 77. A LYON, PLACE DU CONCERT,

AUX SERRURIERS,

Sur l'importance de leur profession et comment elle a été conçue.

De tous temps la profession de serrurier a été de première nécessité, puisqu'elle a pour but de mettre en sûreté ce que possède la classe honnête.

Quand la société, dans son enfance, n'avait pour habitation que des cabanes sans fermeture, il existait comme aujourd'hui deux classes bien distinctes : l'une, laborieuse et prévoyante; l'autre, ennemie du travail, voulant acquiescer sans peine.

Cette dernière pénétra dans les cabanes, s'empara du bien d'autrui, et fit sentir la nécessité de remplacer les cabanes par des maisons, ce qui offrit plus de sûreté. A ces maisons on fit des portes et des fenêtres; à ces portes il fallut des ferrures et des fermetures; c'est alors que l'on conçut la profession de serrurier.

Que demandait-on aux hommes de cette profession? Qu'ils fissent des fermetures complètement à l'épreuve des malfaiteurs, que la supériorité d'intelligence leur fût acquise d'une manière incontestable, que les voleurs, malgré toutes leurs études, tous leurs efforts, ne pussent jamais les trouver en défaut; voilà ce qu'on a demandé aux serruriers, voilà ce qu'ils ont promis, mais cet engagement a-t-il toujours été respecté? N'a-t-on pas souvent inspiré à l'acheteur une confiance funeste en lui recommandant des serrures et des fermetures qui ne présentent aucune garantie réelle, et, par cela même, n'a-t-on pas laissé l'honnête homme sans défense contre la hideuse industrie des voleurs? Oui, quand on demandait aux hommes de cette profession qu'ils fussent ingénieux pour la classe inoffensive contre les voleurs, ils n'ont toujours été que marchands de serrures seulement.

Relevons l'honneur de la serrurerie, proscrivons les fermetures qui ne présentent aucune sûreté.

Signalons au public les vices des fermetures, ensuite démontrons leur inefficacité en opérant l'ouverture, et dans cette lutte contre les malfaiteurs, assurons-nous un triomphe constant par la supériorité de nos ouvrages, par l'infailibilité de nos moyens de fermeture.

Alors la serrurerie aura repris, parmi les professions, un rang digne du noble but qu'elle se propose. (6257)

PROCÈDES RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE.

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin, place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger.

Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)